



**Il devient le Syndicat des technicien-nés
et des professionnel-les de la santé
et des services sociaux du Québec (CSN)**

Le SPPASQ–CSN change de nom

(Montréal, le 22 février 2009) Le Syndicat des professionnelles et professionnels des affaires sociales du Québec (SPPASQ–CSN), le plus ancien syndicat de type professionnel de la santé et des services sociaux au Québec, devient le Syndicat des technicien-nés et des professionnel-les de la santé et des services sociaux du Québec (STEPSQ–CSN).

Le conseil syndical s'était réuni il y a quelques temps pour procéder à la refonte de ses statuts et règlements afin d'adopter une nouvelle appellation qui correspond davantage à la composition de ses membres depuis l'application de la loi 30. On se souvient que cette loi, adoptée dans la contestation par les libéraux en décembre 2003, a considérablement changé le visage des syndicats du réseau de la santé et des services sociaux en forçant un redécoupage syndical du personnel d'un même établissement en quatre catégories d'emplois réunies dans autant d'unités d'accréditation. L'annonce officielle du changement de nom a été faite le 20 février, lors de la réunion des présidences des 15 sections locales du STEPSQ–CSN.

Depuis l'application de la loi 30, les professionnel-les et les technicien-nés au sein d'un même établissement sont donc membres d'une même unité d'accréditation syndicale. Ainsi, les psychologues, les ergothérapeutes, les physiothérapeutes d'un établissement, par exemple, ont la même convention collective que les techniciennes de laboratoire, les éducateurs et les radiologistes, pour ne citer que ces quelques titres d'emploi.

Le premier syndicat de type professionnel

L'origine de la syndicalisation des professionnel-les de la santé et des services sociaux remonte à 1963, lorsque les travailleurs sociaux de l'hôpital Sainte-Justine ont fondé leur propre syndicat plutôt que de joindre le Syndicat national des employés (CSN), qui regroupait alors toutes les travailleuses et tous les travailleurs, y compris les infirmières, à l'exception des professionnels, soit ceux détenant un diplôme universitaire. Il s'agissait du tout premier syndicat représentant une seule catégorie de personnel dans un établissement de santé et de services sociaux au Québec. Les psychologues de Sainte-Justine ont ensuite rejoint les travailleurs sociaux, suivis progressivement des autres professionnels de l'établissement, puis de ceux œuvrant dans un certain nombre d'établissements de santé sur le territoire québécois.

Le syndicalisme de type professionnel se développait alors aux côtés des syndicats industriels qui, eux, regroupent des travailleuses et des travailleurs œuvrant dans plusieurs sphères d'activités d'un même établissement de la santé et des services sociaux.

D'abord affilié à la Fédération nationale des services (CSN), le syndicat des travailleurs sociaux se joint, en 1964, à la Fédération des professionnelles (FP-CSN), alors la Fédération des ingénieurs et cadres du Québec (CSN). En 1970, le syndicat devient le Syndicat général des professionnels des hôpitaux du Québec (CSN), puis en 1973, le Syndicat des professionnels des affaires sociales du Québec (CSN).

Le syndicat a toujours été actif pour défendre les conditions de travail et les intérêts professionnels de ses membres, Ainsi, en 1979, il déposait la toute première plainte dénonçant la discrimination salariale dont sont victimes les femmes qui œuvrent dans le secteur public québécois. Des correctifs sont survenus dans le dossier de l'équité salariale touchant les titres d'emplois à prédominance féminine dans les secteurs public et parapublic québécois. Aujourd'hui devenu le STEPSQ (CSN), le syndicat continue à intervenir à tous les niveaux pour améliorer les conditions d'exercice des professionnel-les et des technicien-nes du réseau et à défendre la qualité et l'accessibilité des services à la population.

Le syndicat est aussi impliqué dans plusieurs dossiers d'organisation du travail localement et promeut au quotidien une politique de commerce équitable, de consommation responsable et des valeurs qui respectent l'environnement.

Au cours des prochains mois, il procédera à une large consultation auprès de ses membres en vue du renouvellement des conventions collectives dans le secteur public. Celles-ci viennent à échéance le 31 mars 2010. Les questions de pénuries de main-d'œuvre, de surcharge de travail, d'organisation du travail et les salaires seront certainement au cœur de ces négociations.

Le STEPSQ (CSN) représente plus de 2600 membres dans 15 établissements de la santé et des services sociaux au Québec : le CHU Sainte-Justine, le CH Pierre-Janet, les agences de la santé et de services sociaux de l'Outaouais, des Laurentides, de Lanaudière, de Laval, de Montréal, de la Montérégie et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le CSSS de la Mitis, les centres de réadaptation Intégrale, Interval, Lucie-Bruneau, le Virage et MAB-Mackay.

Pour information : Louis-Serge Houle, Information-CSN, 514 792-0795